



Programme d'Aménagement du Delta Intérieur du Niger (phase II)

PADIN II

TERMES DE REFERENCE

**ELABORATION DE SUPPORT CARTOGRAPHIQUE/ETUDE CARTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES ET
L'UTILISATION DES TERRES DANS LA PARTIE MALIENNE DU SOUS-BASSIN DU SOUROU**

Octobre 2018

1. CONTEXTE

Le Sourou dans sa configuration hydrographique d'ensemble est un affluent du cours d'eau appelé Mouhoun (ex-Volta Noire) au Burkina Faso. Le Mouhoun en lui-même est un important bras pérenne du fleuve Volta, qui doit la permanence de ses écoulements à de nombreuses sources situées dans son bassin supérieur au Burkina Faso. Le Sourou draine environ un territoire de 15 256 km² au Burkina Faso et de 15 392 km² en république du Mali, soit un bassin de près de 30 648 km² partagé presque à égalité de superficie entre le Burkina Faso (49.78%) et le Mali (50.22%). Le bassin du Sourou abrite des richesses économiques, culturelles et également environnementales. Dans le contexte du développement durable, sa bonne gestion est une nécessité et un défi en main temps. Tout aussi ce bassin constitue une zone d'échanges transfrontaliers.

La vallée du Sourou est une zone d'importance remarquable, de part et d'autre de la frontière Mali-Burkina, notamment en ce qui concerne (aux deux cotées de la frontière) pour l'approvisionnement en céréales et légumes, la pêche, l'élevage etc. La zone du fleuve Sourou au Mali, partie de la région de Mopti, abrite l'une des dernières zones humides du Mali qui comporte encore d'importantes ressources naturelles et de biodiversité (site RAMSAR). En outre, la zone devient de plus en plus un refuge pour des migrants du centre et du nord du Mali, où les ressources naturelles sont souvent épuisées et où l'insécurité s'enracine. Sourou a fait l'objet en 1976, de l'aménagement au niveau de Léry en territoire burkinabé, d'un barrage vanne de régulation d'une capacité de 360 Mm³, puis en juillet 1984 d'un canal de dérivation totale des eaux du Mouhoun vers le Sourou, et qui a porté la capacité de stockage du Sourou à 608 Mm³ (cote du seuil du déversoir en rive droite du barrage). Depuis lors, la plaine du Sourou a fait l'objet d'importants aménagements hydroagricoles : plus de 3 800 ha de terres aménagées en maîtrise totale d'eau et exploitées par plus de 3 000 producteurs. Cette superficie aménagée irriguée en maîtrise totale d'eau sera bientôt portée à au moins à 5 000 ha au niveau du Burkina Faso. Cet ouvrage de grande importance sur le plan économique, vise à réguler le niveau des eaux, et de les maîtriser pour une production agricole dans son sens large (pêche ; pisciculture ; culture irriguée ; production laitière...). La gestion de cet important ouvrage, dont l'intérêt économique est aussi bien ressenti au Mali (cercles de Bankass, Koro et Douentza en particulier au Mali) et au Burkina Faso, se fait par le Burkina Faso à travers l'AMVS sans malheureusement concertation entre la partie malienne.

C'est dans ce contexte que s'inscrivait l'intervention du programme GWI, qui a eu comme résultats tangibles, la création du CTC GIRE Sourou, du CTGS et l'élaboration du SDAGE.

L'Ambassade des Pays Bas mène depuis septembre 2013 un programme dit « PADIN II » dans la zone du Sourou, dont la poursuite nécessite des cadres de planification des ressources stratégiques liées à une vision plus large de développement et la gestion des eaux du Sourou. Actuellement, ces cadres ne sont pas disponibles et les acteurs dans la zone ne perçoivent pas de façon explicite les besoins. Egalement, l'outil Evaluation Environnemental Stratégique (EES) pour orienter/guider le développement de tels cadres stratégiques n'est pas maîtrisé. Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) du Mali est en train d'élaborer un décret pour l'application des EES au Mali. En même temps l'ambassade des Pays-Bas appui, via le programme PCA-GIRE, le processus d'élaboration d'une SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) pour le Sourou et reconnaît la forte nécessité de coopérer strictement avec le Burkina Faso pour la gestion intégrée des ressources en eau.

2. JUSTIFICATION

Comme indiqué ci-dessus, le bassin du Sourou est partagé entre le Mali et le Burkina Faso. Dans la partie Burkinabè, la zone est bien documentée notamment en cartographie des différents paysages, d'utilisation des ressources naturelles y compris les terres agricoles et pastorales, les ressources en eau, les ressources ligneuses, etc. Cette connaissance des différentes agro-écologiques, leurs fonctions et services éco-systémiques fournis ont permis un développement stratégique et planifié de la partie Burkinabè du bassin.

Au Mali en général et dans la région de Mopti en particulier, dans le but de mieux asseoir les différents programmes de développement : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau (SDAGE), Schéma Régionale d'Aménagement de la Région de Mopti (SRAT), et le Programme de Développement Intégré et Durable du Sourou et son Evaluation Environnementale Stratégique (PDIDS/EES), il est devenu nécessaire d'élaborer « **UN SUPPORT CARTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES ET L'UTILISATION DES TERRES DANS LA PARTIE MALIENNE DU SOUS-BASSIN DU SOUROU** »

Le support cartographique servira de tremplin pour un développement harmonieux de part et d'autre des deux portions du bassin du Sourou. Aussi il permettra de mieux cibler les projets et activités du PDIDS/EES dans sa phase planification et mise en œuvre.

3. TRAVAIL A ACCOMPLIR

Le support cartographique doit être développé de manière concomitante avec les activités de développement du PDIS/EES.

3.1. Objectif de la consultation

Elaborer un support cartographique de la portion malienne du bassin du Sourou en définissant les zones agro-écologiques (paysages) et l'usage de leurs ressources naturelles notamment les terres dans le temps et l'espace avec un point focal sur quelles sont les possibilités et contraintes.

Parmi les informations figurant sur les cartes

- Des cartes montrant la situation avant les années de grandes sécheresses dans le Sahel (1973 et 1984) y compris la répartition des populations par cercles, communes et si possible par villages (source les différents recensements officiels) [Situation A = 1970 +/- 1 an]
- Des cartes montrant la situation après les années de grandes sécheresses dans le Sahel (1973 et 1984) y compris la répartition des populations par cercles, communes et si possible par villages (source les différents recensements officiels) [Situation B = 1984 +/- 1 an]
- Des cartes montrant la situation actuelle y compris la répartition des populations par cercles, communes et si possible par villages (source les différents recensements officiels) [Situation C = 2000 +/- 1 an] + [Situation D = 2016 +/- 1 an]

Le focus est surtout dans les deux dernières situations (C et D).

2.2. Organisation du travail

Le consultant devra travailler étroitement avec l'ensemble programmes et projets antérieurs, en cours ou planifiés dans le Sourou notamment des parties engagées dans le développement du PDIDS/ESS (CARE, CR, Gouvernorat Mopti, Consultants, CIM, etc.). La spécification des systèmes de production et des emplois hors de l'agriculture dans le temps est importante. Également les problèmes (ex mangue de l'eau) devrait figurer dans les cartes [ou se trouve quelle type de problème ?]. Des analyses par village 'typique d'une zone agro-écologique' pourraient donner des autres perspicacités.

Aussi le Consultant devra développer une méthodologie claire pour l'atteinte des objectifs de la consultation dans son offre technique

2.3. Résultats attendus de la mission:

Un Atlas (version électronique) avec les éléments suivants: a) méthodologie, b) des cartes montrant la situation de l'utilisation des terres, de la largeur de zone inondés, de la population, de la production agricole et des revenus agricoles et non -agricoles avant les années de grandes sécheresses dans le Sahel (1973 et 1984) y compris la répartition des populations par cercles, communes et si possible par villages (source les différents recensements officiels), c) des cartes montrant la situation après les années de grandes sécheresses dans le Sahel (1973 et 1984) y compris la répartition des populations par cercles, communes et si possible par villages (source les différents recensements officiels) et d) des cartes montrant la situation actuelle y compris la répartition des populations par cercles, communes et si possible par villages (source les différents recensements officiels) et e) des cartes spécifiques sur le transect Sud - nord-Est du milieu humide (Sud de Baye) vers le milieu sèche (Nord-Est de Mondoro).

2.4. Etendue de la mission

L'étendue de la mission du Consultant couvre tous les trois cercles et les 26 communes de la partie malienne de la zone du Sourou

2.5. Documentation et calendrier :

Les cartes de la zone de l'Institut Géographique Nationale et toutes autres disponibles doivent être recherchées par le Consultant.

La version zéro (0) de l'Atlas devrait être soumise au client 40 jours au plus tard après le démarrage de la mission. Le client disposera de 10 jours pour faire parvenir ses commentaires au consultant et pour organiser un atelier de validation qu'il organisera et qui regroupera les principales parties prenantes du PDIDS/EES. Le consultant disposera de 10 jours pour prendre en compte l'ensemble des commentaires émis et délivrer le manuel sous sa version finale.

2.6. Durée de la mission

La durée totale de la mission est de 60 jours à compter de la notification du contrat.

2.7. Profil du Consultant :

- Etre une Institution ou un Consultant spécialisé dans le domaine de l'élaboration des Atlas avec comme la cartographie/SIG ; ou
- Avoir un diplôme d'étude supérieure en cartographie/SIG de niveau minimum bac + 05.
- Une expérience avérée satisfaisante de plus de 05 ans dans l'élaboration des Atlas de cartographie
- Avoir élaboré à satisfaction au moins 2 à 3 Atlas, au Mali et dans la région de Mopti ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de cartographie/SIG

2.8. Conditions spéciales

L'offre technique du Consultant doit être accompagnée d'une offre financière

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse CARE Bamako sis à Korofina Nord, Rue 110, Porte 368. Téléphone : 20 24 22 62 / 20 24 45 18 **ou en version électronique à caremali.achat@care.org.**

Les offres demeureront valides pour une durée de **90 jours**.

CARE se réserve le droit d'attribuer le marché à l'offre la plus pertinente. Au cas où une offre est retenue, un contrat de prestation de service sera établi entre le consultant et CARE Mali

La date limite de dépôt est d'une semaine à partir de la date de publication